

Accord «historique» Un nouveau gouvernement autochtone voit le jour

Agence QMI
Jean-Luc Lavallée
24/07/2012 13h47



L'annonce a eu lieu au Salon rouge de l'Assemblée nationale, la «maison de tous les Québécois, sans exception», a souligné le PM.
Photo Archives

Les Cris auront dorénavant plus de pouvoirs sur l'immense territoire d'Eeyou Istchee-Baie James à la suite de la création d'un nouveau gouvernement régional, qui remplacera l'actuel modèle de gouvernance.

L'accord, qualifié d'«historique» est survenu au terme de longues négociations entamées par Québec avec les Cris et met fin à des procédures judiciaires complexes entamées au début des années 2000.

«Il n'y a aucun précédent. Il n'y a pas de modèle du genre ni au Canada ni dans le reste du monde. Il fallait innover», a déclaré le premier ministre Jean Charest. «Le Plan Nord a été le catalyseur de cette négociation. Le Québec est une société ouverte, avant-gardiste. Nous avons donc choisi de créer ce précédent et nous en sommes très fiers. J'y vois la concrétisation du potentiel que nous avons ensemble de créer des projets d'envergure.»

L'annonce a eu lieu au Salon rouge de l'Assemblée nationale, la «maison de tous les Québécois, sans exception», a souligné le PM lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part les ministres Clément Gignac, Geoffrey Kelley, Yves Bolduc, Yvon Vallières et de nombreux leaders autochtones dont le grand chef du Grand Conseil des Cris, Matthew Coon Come.

Le gouvernement de la nation crie, qui remplacera éventuellement l'Administration régionale crie, exercera des pouvoirs équivalents aux municipalités, aux MRC et aux conférences régionales des élus (CRÉ) sur les

terres de catégorie II, soit les terres appartenant à l'État, mais sur lesquelles les Cris ont des droits exclusifs de chasse et de pêche.

Quant au nouveau gouvernement régional d'Eeyou Istchee-Baie-James, qui sera composé de 11 sièges pour les Cris et 11 sièges pour les Jamésiens. Cette structure remplacera l'actuelle Municipalité de la Baie-James et sera régie par la Loi sur les cités et villes.

Ce modèle de cogestion permettra aux Cris de participer davantage aux décisions qui concernent le développement des terres de catégories III, soit les terres publiques sur lesquelles les Autochtones n'ont pas de droits exclusifs de chasse et pêche et qui bénéficient d'un régime environnemental et d'un régime forestier particuliers.

Le gouvernement du Québec accordera une subvention de 9 millions \$ sur cinq ans au gouvernement régional pour assurer la transition.

Précisions que les terres visées demeurent des terres publiques qui font partie du patrimoine de l'ensemble des Québécois et les lois du Québec continuent de s'y appliquer.

«Aujourd'hui, le Québec franchit une nouvelle étape de son programme social pour inclure les autochtones», a déclaré le Grand chef Coon Come du Grand Conseil des Cris.

Les organismes Initiative boréale canadienne (IBC) et Campagne internationale pour la conservation boréale ont salué la signature de cet accord qualifié d'«historique», non seulement pour le Québec, «mais aussi pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, voire la planète entière», a souligné Mathew Jacobson du Pew Environment Group.